



Espace Ryvhyère, 94 bis, rue de la Revériaz, 73000 Chambéry

**Projet associatif 2020-2025 :
« Humaniser la santé et promouvoir la justice
sociale »**



RESPECTS 73 présente son projet associatif pour la période 2020-2025. Issu d'une large réflexion conduite en 2019-2020, le présent document rend compte de cette démarche. Il souhaite indiquer le positionnement et les orientations de l'association pour l'ensemble de ses parties prenantes qu'ils soient professionnels ou bénévoles, les personnes concernées par les différentes actions, les partenaires, les financeurs ou toute autre personne intéressée par son action.

Table des matières

1. UNE ASSOCIATION INSCRITE DANS UNE HISTOIRE SAVOYARDE.....	5
2. L'ORGANISATION DE L'ASSOCIATION	5
2.1 LES INSTANCES DE PILOTAGE : CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU	5
2.2 LA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE.....	6
3. LES OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION : HUMANISER LA SANTE, PROMOUVOIR LA JUSTICE SOCIALE ET CO-CONSTRUIRE LES ACCOMPAGNEMENTS AVEC LES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE ET DE VULNERABILITE.....	6
4. LES VALEURS DE RESPECTS 73	7
4.1. LIEES A LA RELATION HUMAINE ET A LA CO-CONSTRUCTION DES ACCOMPAGNEMENTS	7
4.2 LIEES A LA SOLIDARITE	8
4.3 LIEES A L'INNOVATION	8
4.4 LIEES AU TRAVAIL EN RESEAU	9
4.5 LIEES A L'ETHIQUE DES INTERVENANTS ET A LA QUALITE DES ACTIONS.....	9
4.6 LIEES AU DEVELOPPEMENT DURABLE	10
4.7 LIEES A LA COLLEGIALITE DE SON FONCTIONNEMENT.....	10
5. LES QUATRE AXES DU PROJET ASSOCIATIF	12
→ AXE 1 : L'ACCOMPAGNEMENT A LA SANTE	12
<i>Les Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT)</i>	12
<i>Les ACT « tremplins ».....</i>	13
<i>L'accueil des animaux en cas d'hospitalisation : le dispositif PACHA.....</i>	13
→ AXE 2 : LE TRAVAIL EN RESEAUX PLURIDISCIPLINAIRES ET LA FORMATION DES ACTEURS LOCAUX.....	14
<i>La constitution et l'animation des réseaux locaux.....</i>	14
<i>Les formations santé-précarité-vulnérabilités</i>	14
<i>Tatouages et piercings.....</i>	15
<i>Les formations et co-formations à destination des publics en situation de précarité et de vulnérabilité et des professionnels ou bénévoles avec lesquelles ils sont en lien</i>	16
→ AXE 3: LA COMMUNICATION, LE PARTAGE D'EXPERTISES ET DE CONNAISSANCES.....	16
<i>Les sites internet et les lettres d'informations</i>	16
<i>Le site internet de l'association.....</i>	16
<i>La lettre électronique d'information.....</i>	16
<i>Le site « vers qui orienter ».....</i>	17
<i>TRADUCMED</i>	17
<i>La participation aux lettres des CLIC de l'Avant-Pays Savoyard et du territoire d'Aix les Bains</i>	17
→ AXE 4 : L'ORGANISATION DE COLLOQUES, JOURNEES, CONFERENCE ASSOCIANT LES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE ET DE VULNERABILITE	17
6. LES ORIENTATIONS POUR LES 5 PROCHAINES ANNEES	19
6.1 ASSURER LA TRANSVERSALITE ET LA COHERENCE ENTRE LES DIFFERENTS AXES DE L'ASSOCIATION	19
6.2 DANS NOTRE STRUCTURATION ASSOCIATIVE : AMELIORER ET DEVELOPPER.....	19
6.3 DANS LA MISSION SANTE PRECARITE : ACTUALISER ET CREER.....	19
6.4 FAIRE EVOLUER L'ACTIVITE POUR REpondre AUX NOUVEAUX BESOINS QUI RESTENT SANS REPONSE SUR LE TERRITOIRE SAVOYARD ET LE BASSIN DE SANTE QUI S'Y RATTACHENT	19
6.5 APPROFONDIR LA REFLEXION SUR LA MISE EN PRATIQUE DES NOTIONS DE LAÏCITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE.....	19
ANNEXE 1 : EXEMPLE D'OUTILS INCARNANT L'ETHIQUE DE L'ASSOCIATION. LA CHARTE REDIGEE POUR LE COLLOQUE « LE SECRET DES USAGERS: CE QU'ILS EN DISENT ».....	20
ANNEXE 2 : DEUX DESSINS PRODUITS A PARTIR DES CO-FORMATIONS QUI ILLUSTRENT DES POSITIONS EXPRIMEES PAR DES PERSONNES ACCOMPAGNEES	21

1. Une association inscrite dans une histoire savoyarde

Respects 73 bénéficie d'un enracinement profond dans le territoire savoyard. Les différentes étapes qui constituent son parcours montrent sa forte capacité d'adaptation et d'affirmation de son positionnement face aux évolutions sociales, sanitaires, institutionnelles et politiques.

Son histoire commence en 1994. D'un côté avec l'association REVIH 73 animée par des médecins et des bénévoles autour des problématiques liées au Sida (prévention, formation, dépistage, accompagnement des malades et maintien à domicile) et de l'autre côté avec l'association STS (Santé Toxicomanies Savoie) créée sous l'impulsion de professionnels de santé désireux de participer à la prise en charge des problèmes de la toxicomanie en Savoie et de la DDASS pour représenter le pôle ville du Réseau Ville Hôpital Toxicomanies Savoie.

En 2005, les deux associations fusionnent pour former REVIH STS (RE comme réseaux, VIH comme pathologies liées au SIDA, STS comme Santé et Toxicomanies Savoie) dont le projet consiste déjà à *« innover dans la lutte contre les inégalités sociales de santé et agir sur les problématiques de santé liées aux publics en situation de précarité ou de vulnérabilité »*.

En 2012, l'association se réoriente à nouveau en actualisant ses statuts et en privilégiant les publics plus que les pathologies comme porte d'entrée à son action.

L'adoption du nom RESPECTS 73 (REseau Santé Précarités Egalité Coordination dans les Territoires de Santé de Savoie) entérine ces évolutions qui restent valides aujourd'hui.

2. L'organisation de l'association

2.1 Les instances de pilotage : Conseil d'Administration et bureau

RESPECTS 73 est composée de membres issus de la société civile qui partagent les valeurs du projet associatif et sont adhérents de l'association. Mais certaines actions peuvent mobiliser des personnes volontaires au-delà des adhérents.

Le Conseil d'Administration assure le pilotage politique de l'association. Il est élu par l'assemblée générale annuelle avec renouvellement de ses membres par les candidatures qui manifestent leur volonté d'agir, qui adhèrent aux objectifs définis par les statuts et le projet associatif et qui obtiennent

l'approbation du Bureau.

Le Président est l'interlocuteur privilégié des autorités publiques (Etat, collectivités) et représente l'association dans tous les actes de la vie civile au nom du CA.

2.2 La mise en œuvre opérationnelle

Le Président délègue au Directeur la mise en œuvre des décisions et des orientations prises en Conseil d'Administration et en Bureau.

Le Directeur est le pilote opérationnel de l'association et en charge des ressources humaines. Il délègue à son tour les responsabilités aux professionnels en tant que de besoin et dans le respect des règles de droit.

Chaque action mise en œuvre au titre de l'association, professionnelle ou bénévole, dispose d'un projet validé par le Conseil d'Administration qui dispose de la responsabilité en dernier recours.

3. Les objectifs de l'association : humaniser la santé, promouvoir la justice sociale et co-construire les accompagnements avec les personnes en situation de précarité et de vulnérabilité.

Les statuts de l'association déposés en Préfecture de la Savoie et réactualisés en novembre 2012 lui donnent comme premier objectif *« d'animer un réseau qui favorise la prévention, l'accès à la santé et l'accompagnement social des personnes en situation de vulnérabilité, de précarité, avec l'ensemble des acteurs intervenant auprès de ces populations »*.

Conscients que certaines situations sont injustes sur le plan social ou individuel, nous pensons que la précarité et la vulnérabilité ne sont pas des fatalités et n'admettons pas qu'elles constituent un obstacle à la santé.

Nous croyons que **la santé** ne se réduit pas à l'absence de maladies ou d'infirmités. Elle consiste à éprouver un sentiment de bien-être physique, mental et social et ne saurait donc être seulement une affaire de soignants. Sur la base d'un engagement concret auprès d'elles, nous pensons que chaque personne doit bénéficier des mêmes droits et des mêmes services en matière de santé quelle que soit sa situation sociale ou administrative (Organisation Mondiale de la Santé. www.who.int)

*« On fait la charité quand on n'a pas su imposer la justice. »
V. Hugo*

être seulement une affaire de

« La santé c'est un rêve, un trésor inaccessible... » Parole d'une personne accompagnée

La **précarité** se caractérise comme un état d'incertitude et de fragilité provoqué par l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes d'assumer leurs obligations (professionnelles, familiales, sociales, citoyenne) et de jouir de leurs droits fondamentaux.

L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté quand elle

affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer des responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible (Rapport Wresinski au Conseil Economique et Social, Journal Officiel du 28 février 1987).

*« Quand on arrive on cherche du réconfort, pas de la pitié. »
Parole d'une personne accompagnée*

La **vulnérabilité** recouvre des situations multiples de personnes en position de danger face à un ou plusieurs risques qui peuvent facilement les atteindre et contre lesquels elles se protègent mal.

Comme pour la précarité, ces situations génératrices d'expériences souvent dévalorisées, stigmatisées et non reconnues nous poussent à mettre en place des manières d'être et d'agir inventives pour

rendre « capacitaires » les individus. C'est à dire leur redonner aptitude et souveraineté dans ce qu'ils sont, et reconnaître les ressources qu'ils savent mobiliser pour faire face à l'adversité. (Cynthia Fleury, Le soin est un humanisme, 2019)

*« La vulnérabilité n'est pas toujours une faiblesse. »
Anonyme*

4. Les valeurs de RESPECTS 73

Les valeurs constituent le contrat moral qui lie entre eux tous les membres de l'association.

4.1. Liées à la relation humaine et à la co-construction des accompagnements

Respects 73 est profondément nourrie par la culture de la relation humaine. La place des personnes accompagnées est au coeur de nos préoccupations aussi bien dans nos interventions directes auprès des publics précaires et vulnérables que dans nos interventions indirectes dans les formations, colloques ou partages de savoir-faire.

Face aux difficultés qu'elles rencontrent, les personnes précaires et vulnérables ont besoin d'être écoutées, accompagnées, prises en compte et

respectées, sans jugement sur la nature de leur situation. Quelles que soient leurs problématiques sanitaires ou sociales, c'est la construction d'une relation de confiance qui sert de moteur à la trajectoire des personnes accompagnées.

L'association s'implique pour qu'elles soient mises en situation d'acteur de leur parcours vers la santé et l'insertion. Les interventions proposées visent à ce que l'accompagnement soit une occasion de partage, d'apprentissage et d'émancipation qui n'introduise pas de différence de niveau sur le plan humain et leur permette de franchir les obstacles pour accéder aux dispositifs de droit commun.

« Il y a deux types de confiance : dans la capacité technique et dans la capacité relationnelle ». Parole d'une personne accompagnée

4.2 Liées à la solidarité

RESPECTS 73 est porteuse de valeurs de solidarité. Elle milite pour que chaque individu soit toujours considéré comme un citoyen à part entière, quels que soient sa situation, son statut ou son parcours. Elle lui offre la possibilité de changer en l'accompagnant dans son processus non seulement de soins, mais aussi de socialisation et de responsabilisation. Attentive à ne pas laisser les personnes s'enfermer dans des processus de repli ou de découragement, elle souhaite les mettre en capacité de s'inscrire progressivement, mais pleinement, dans leur environnement et de permettre une transformation de leur situation présente quelle qu'elle soit.

4.3 Liées à l'innovation

Les mutations sociales, économiques et politiques font émerger des besoins nouveaux. Par une connaissance approfondie de la réalité, RESPECTS 73 est un témoin privilégié de ces évolutions et s'attache à en tenir compte dans la conception de ses interventions pour qu'elles ne soient pas la simple reproduction de ce qui a déjà été réalisé et puissent évoluer en fonction des demandes et des besoins.

L'association se positionne comme un acteur en développement sans objectif concurrentiel. Elle n'envisage son évolution qu'en conformité avec ses valeurs et en complémentarité avec ses partenaires pour répondre à des nouveaux besoins quand ils ne sont pas déjà couverts par d'autres.

« L'atome a été créé en Savoie. » Anonyme

4.4 Liées au travail en réseau

RESPECTS 73 a la conviction que son action ne prend de la valeur que parce qu'elle est précédée et poursuivie, par l'action d'autres intervenants de toute nature, professionnalisée ou pas.

Pour inscrire les personnes dans la société, RESPECTS 73 doit être fortement inscrite dans des réseaux et savoir travailler avec d'autres de manière formelle ou informelle sur la base de relation de proximité géographique ou thématique. Pour cela, l'association participe aux différentes instances partenariales et aux dispositifs en relation avec ses missions et ses territoires.

Elle contribue activement à ces approches partagées principalement par l'action de la Mission santé-précarité dédiée à l'animation de réseaux et à la dynamique du territoire.

Ainsi, elle contribue autant que possible à la vie de structures qui poursuivent les mêmes objectifs et s'investissent dans la recherche de solutions complémentaires au service des publics et de l'intérêt général.

L'association entretient un partenariat opérationnel étroit avec l'APEI 73 et la Maison des Réseaux de Santé de Savoie avec laquelle elle partage des locaux. Elle mutualise actuellement avec celle-ci, le poste de directeur et le fonctionnement du secrétariat.

4.5 Liées à l'éthique des intervenants et à la qualité des actions

La responsabilité de l'association consiste sur le plan moral et financier à garantir l'honnêteté et la qualité du travail accompli par les intervenants bénévoles ou professionnels qui agissent en son nom.

Pour cela, elle est particulièrement vigilante :

- au respect :
 - o de la déclaration universelle des Droits de l'Homme,
 - o des principes républicains : laïcité, liberté, égalité de traitement,
 - o des valeurs exprimées dans son projet associatif,
- à la qualité des actions et à leur évaluation,
- à la compétence et à la qualification des professionnels qu'elle mobilise dans le cadre de son action,
- à l'éthique et au sens de la responsabilité des bénévoles,
- à la rigueur de son fonctionnement et de son organisation.

4.6 Liées au développement durable

En s'engageant pour un monde plus équitable, en bonne santé et en respectant l'environnement, notre association est partie prenante des enjeux de développement durable et de respect de la vie sous toutes ses formes pour mettre en œuvre une approche qui associe santé humaine, animale et environnementale (« Un monde, une santé ». OMS).

Pour cela nous sommes attentifs à ce que notre fonctionnement, nos actions, nos messages, nos projets soient en mesure de répondre le plus efficacement possible aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs (Rapport Brundtland pour l'ONU 1987).

*« On ne peut pas vivre en bonne santé sur une planète malade. »
Dr Servan-Schreiber*

4.7 Liées à la collégialité de son fonctionnement

RESPECTS 73 met en place un fonctionnement interne conforme aux idéaux qu'elle revendique.

Aussi bien au sein du Conseil d'administration, dans la relation avec les salariés, avec les partenaires et avec les personnes en situation de précarité et de vulnérabilité, elle est attachée à promouvoir une diversité des points de vue et des cultures. Leur expression est possible dès lors que le cadre capable d'accepter les désaccords et de les dépasser dans une logique de débat contradictoire est clairement posé et garanti par l'association.

*« Se réunir est un début ; rester ensemble est un progrès ; travailler ensemble est la réussite. »
H. Ford*

Ce cadre répond aux exigences suivantes :

- le point de vue et le rôle des personnes en situation de grande précarité sont reconnus comme particulièrement précieux ;
- les rôles des administrateurs, des cadres, des personnels et des personnes accompagnées sont clairement différenciés ;
- la capacité opérationnelle des administrateurs et des bénévoles est valorisée ;

La normalisation gestionnaire de l'association est évitée par la promotion de débats et initiatives toujours centrés sur les personnes en situation d'exclusion et les inégalités en matière de santé.

En cas de difficulté, et pour ne pas bloquer le fonctionnement, chaque niveau concerné doit procéder aux régulations nécessaires dans le respect des règles démocratiques et de l'éthique de responsabilité. La responsabilité en dernière instance revient au CA.

5. Les quatre axes du projet associatif

RESPECTS 73 se définit comme une association engagée qui souhaite mettre en œuvre un projet qui porte ses valeurs. Pour y parvenir, sa démarche consiste à combiner entre elles différentes politiques publiques sectorielles et des initiatives citoyennes dans des actions qui se structurent en 4 axes.

Quelques exemples de nos actions passées ou en cours permettent d'illustrer le positionnement, l'identité et l'utilité de l'association.

→Axe 1 : L'accompagnement à la santé

Les Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT)

Les ACT disposent de 20 places d'hébergement pour accueillir des personnes souffrant de maladies chroniques lourdes (VIH, hépatites, cancers, diabète) et en état de fragilité psychologique et sociale.

Les personnes accompagnées par les ACT sont des adultes, seuls ou en couples, avec ou sans enfant, ou des enfants malades accompagnés d'au moins un parent et parfois de leur fratrie. Les ACT font parties des structures faisant de l'accueil inconditionnel, ce qui leur permet d'accompagner les personnes quel que soit leur statut au regard notamment du droit au séjour. Les résidents sont accueillis dans des appartements mis à disposition par l'association sur la base d'un contrat de séjour

Les ACT sont reconnus comme Établissement Social et Médico-Social (ESMS) par le Code de l'Action Sociale et des Familles depuis le 2 Janvier 2002. Ce statut implique un certain nombre d'obligations comme d'avoir un projet d'établissement spécifique actualisable tous les 5 ans (2018-2023), de réaliser régulièrement des évaluations internes et externes, de mettre en place des instances de participation des personnes accompagnées ainsi que de se doter d'un règlement de fonctionnement et de projets personnalisés qui permettent aux personnes accueillies d'être accompagnées en tenant compte de leurs compétences et besoins spécifiques.

L'existence des ACT et leur développement s'inscrit dans le cadre des lois de financement de la sécurité sociale, du Schéma Régional de Santé 2018-2023 et du Plan Régional de Santé qui fixent les priorités en matière de santé, déterminent le nombre de places et le montant des financements dans le cadre d'une autorisation de fonctionnement de 15 ans.

Les ACT « tremplins »

Le service des ACT Tremplin s'adresse à des personnes atteintes de pathologies chroniques somatiques qui ont besoin d'un accompagnement médico-psycho-social mais qui disposent déjà d'un hébergement ou d'un logement.

Les ACT Tremplin peuvent intervenir au sein d'autres ESMS en attendant qu'une orientation adaptée aux besoins de la personne soit proposée ou depuis le domicile des personnes. Ce dispositif permet d'accompagner le parcours des patients de manière globale en s'appuyant sur un réseau partenarial. Ce service permet notamment d'éviter les ruptures de droits et de soins des personnes.

Dans les deux types d'ACT, les accompagnements sont réalisés par une équipe pluridisciplinaire qualifiée (Infirmier, Éducateur Spécialisé, Psychologue) pilotée par un chef de service à temps partiel.

L'accueil des animaux en cas d'hospitalisation : le dispositif PACHA

Créée à l'initiative de bénévoles de l'association, le dispositif PACHA (Précaire avec Animaux de Compagnie : Hospitalisé/Accueillis) permet de s'occuper des animaux lorsque leur garde fait obstacle à l'hospitalisation de leur maître. En effet, les personnes en situation de précarité propriétaires d'un animal de compagnie peuvent refuser une hospitalisation lorsqu'elles n'ont pas de solution de garde pour celui-ci, n'ayant souvent pas les ressources humaines ou financières permettant de trouver une solution palliative.

L'action fait l'objet d'une convention entre l'association et un chenil partenaire qui s'occupe concrètement des chiens.

L'acquisition de cages supplémentaires en 2019 a permis d'augmenter la capacité d'accueil du dispositif à 5 chiens et pérenniser son fonctionnement. Financé par des fonds produits par l'association, le dispositif ne fait pas l'objet d'une intervention professionnalisée dédiée. Il est mis en œuvre par les bénévoles et les différents personnels de l'association en fonction des besoins (problèmes budgétaires, administratifs, logistiques, relationnels) dans une logique de mutualisation interne des actions.

→Axe 2 : Le travail en réseaux pluridisciplinaires et la formation des acteurs locaux

Cet axe repose essentiellement sur le poste de chargé de mission santé-précarité financé à 60% par l'ARS et 40% par le Conseil Départemental de la Savoie dans le cadre d'une convention arrivant à échéance en décembre 2021 et que l'association souhaite renouveler sur la base de l'évaluation interne conduite en 2020.

La constitution et l'animation des réseaux locaux

A partir d'une convention signée avec le Conseil Départemental de la Savoie en 2012, RESPECTS 73 a réalisé une étude qualitative sur le thème de la santé et de la précarité en Savoie. L'objectif de ce travail était de déterminer avec les partenaires, des axes de travail et de les traduire en propositions d'actions. Suite à cette étude, l'association a créé le poste de chargé de mission santé-précarité qui anime depuis 2013 des réseaux locaux sur le thème de l'accès aux droits et aux soins et propose des formations.

Dans le cadre de l'animation de ces réseaux locaux et des rencontres plus ponctuelles dans différents territoires, l'association a relayé et contribué au développement de la démarche de diagnostic territorial de santé mentale partagé, approuvé par l'ARS en décembre 2019.

Par exemple, en Maurienne, une concertation a été engagée avec des professionnels de l'action sociale sur les recours aux soins d'urgence, afin de recenser leurs interrogations et difficultés en matière d'accompagnement des personnes précaires. Ce travail a abouti à la rédaction d'un guide pratique. Dans l'Avant-Pays Savoyard les réunions du réseau rassemblent tous les deux mois entre 20 et 40 personnes (professionnels, élus, bénévoles) concernés par l'accès à la santé des personnes vulnérables.

Les formations santé-précarité-vulnérabilités

Conduites en partenariat avec le Centre Hospitalier Spécialisé de la Savoie, elles prennent plusieurs formes selon les besoins recensés. Par exemple, ces dernières années :

- dans le cadre d'une concertation avec la ville de Chambéry (service santé publique) et la Délégation Territoriale du bassin chambérien du

- Conseil Départemental, deux sessions de la formation santé précarité ont été organisées à partir des observations et attentes des partenaires
- des ateliers sur les thématiques spécifiques comme :
 - o consommation de drogues et précarité (partenariat CSAPA Le Pélican)
 - o accompagner les personnes précaires vers les soins (partenariat INTERMED)
 - o précarité et santé : peut-on aborder la sexualité, comment ? (partenariat CHMS, centre de planification, Conseil Départemental)
 - des sessions sur la « littératie » (capacité à trouver de l'information) en santé (partenariat Centre de Ressources sur les Savoirs de Base, IREPS Savoie)

L'évaluation de l'impact des formations sur les pratiques professionnelles des stagiaires depuis 2016 réalisée en partenariat avec l'Université de Savoie (Master 1: « Sociologie et sciences sociales appliquées aux métiers des études et de l'enquête ») montre l'adéquation de ces formations aux besoins et le fort taux d'adhésion qu'elles rencontrent.

Tatouages et piercings

Depuis quelques années, les marques corporelles font l'objet d'un grand engouement et sont investies comme signes d'identité. Le tatouage et le piercing concernent une part importante de la population française (environ 10% de la population générale et 20% de la population entre 25 et 34 ans) et plus encore parmi les personnes en situation de précarité et de vulnérabilité qui se trouvent exposées à des risques accrus de transmission de virus par le sang et d'infections bactériennes liés aux pratiques et aux produits quand les pratiques se déroulent de manière empirique comme c'est souvent le cas.

La formation des professionnels du tatouage et du piercing à la connaissance et au respect des règles d'hygiène et à la prévention apparaît comme un enjeu sanitaire important. Elle fait l'objet de sessions « Piercing Tatio » animées par une équipe pluridisciplinaire de différents professionnels de santé.

La diffusion de messages de prévention et d'une charte de « bonnes pratiques » s'effectue de manière continue à partir d'un lien sur le site Internet de l'association.

Les formations et co-formations à destination des publics en situation de précarité et de vulnérabilité et des professionnels ou bénévoles avec lesquelles ils sont en lien

Les co-formations santé-précarité se tiennent régulièrement en associant les professionnels sanitaires, sociaux et médicosociaux et les personnes en situation de précarité et de vulnérabilité. Elles ont pour objectif de modifier les représentations réciproques afin de favoriser l'accueil de ces publics et la communication entre soignants, soignés, professions médicales et sociales.

*« Ce n'est pas à vous qu'on en veut. C'est au système qui nous bouffe. »
Parole d'un participant à une co-formation*

Ces co-formations ont donné lieu à la production et la mise en ligne de plusieurs outils sur les sujets abordés par exemple sur la relation entre les gens du voyage et les soignants (partenariat CHMS, association ARTAG, ATD quart monde. <https://www.atd-quartmonde.fr/co-formation-sante-se-comprendre-pour-avancer/>).

→Axe 3: La communication, le partage d'expertises et de connaissances

L'association s'est dotée d'outils de communication et d'information lui permettant de rendre accessible à distance de nombreuses ressources pour diffuser l'expertise, les connaissances et les savoir-faire non seulement concernant ses actions mais plus largement les thématiques concernant la santé, la précarité et la vulnérabilité.

Les sites internet et les lettres d'informations

Le site internet de l'association constitue une porte d'entrée importante sur les connaissances et savoirs capitalisés par Respects 73. Il est abondé et administré principalement par le chargé de mission santé-précarité.

Outre l'accès aux ressources documentaires il permet également d'informer de l'actualité des partenaires et propose des liens vers leurs ressources ou sites (www.respects73.fr).

La lettre électronique d'information adossée au site permet d'informer directement les abonnés (plus de 1000) des actions, travaux et actualités de l'association ainsi que de l'actualité plus générale portant sur des thèmes de Santé Publique.

Le site « vers qui orienter » destiné aux professionnels et aux associations engagés dans l'accompagnement sanitaire, social et médicosocial recense les ressources savoyardes afin d'orienter les patients et les usagers des services dans leurs démarches d'accès aux soins, aux droits (www.versquiorienter.fr)

TRADUCMED : le site de traduction des principaux termes et expressions médicales. A partir d'un site internet et d'une application mobile, c'est un outil d'aide pour la prise en charge médicale et sociale des patients migrants allophones. Fort de 42 langues (juillet 2020), il permet de bénéficier de la traduction instantanée des principaux éléments permettant de conduire un entretien ou une consultation. Il a été particulièrement utile pendant la pandémie Covid et a été cité comme exemple de bonne pratique par le ministère de la Santé (www.traducmed.fr). Ce site est administré par un porteur de projet bénévole de l'association.

La participation aux lettres des CLIC de l'Avant-Pays Savoyard et du territoire d'Aix les Bains

Dans le cadre de son action de réseau, le chargé de mission santé-précarité participe à la rédaction des lettres des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) de l'Avant pays savoyard et du territoire d'Aix les Bains, diffusées à l'ensemble des partenaires des territoires : professionnels, élus locaux, associations.

Les lettres spéciales « covid-19 » réalisées et diffusées pendant la pandémie ont montré la pertinence de l'outil dans la capacité des acteurs locaux pour mutualiser rapidement et efficacement leurs ressources.

→Axe 4 : L'organisation de colloques, journées, conférence associant les personnes en situation de précarité et de vulnérabilité

Périodiquement, l'association organise avec ses partenaires des colloques sur des thèmes relevant de son champ d'action en y associant professionnels et usagers du système de santé comme celui intitulé « le secret de l'utilisateur : ce qu'ils en pensent ». Notre objectif est de rééquilibrer les savoirs et d'attribuer la même importance aux connaissances issues de l'expérience qu'aux connaissances académiques.

Chaque événement fait l'objet de la publication d'actes pour constituer une trace du travail produit et permettre la transmission à d'autres.

Ils ont donné lieu aussi à la publication d'un guide pour l'organisation de colloques et de séminaires de formation professionnelle avec le savoir issu de la grande précarité sociale.

6. Les orientations pour les 5 prochaines années

6.1 Assurer la transversalité et la cohérence entre les différents axes de l'association

6.2 Dans notre structuration associative : améliorer et développer

- Améliorer l'articulation cadres et administrateurs en créant des espaces de réflexion différenciés et communs
- Développer des espaces de réflexion propres aux administrateurs pour leur permettre de se ressourcer et d'être force de proposition

6.3 Dans la mission santé précarité : actualiser et créer

- Actualiser le contenu de la mission santé-précarité en lien avec les partenaires et les financeurs
- Création d'un espace d'élaboration « un incubateur d'idées » avec l'aide du chargé de mission pour préparer de nouvelles propositions

6.4 Faire évoluer l'activité pour répondre aux nouveaux besoins qui restent sans réponse sur le territoire savoyard et le bassin de santé qui s'y rattachent

6.5 Approfondir la réflexion sur la mise en pratique des notions de laïcité et développement durable

- De la notion de laïcité dans le cadre de la loi de 1905 et permettant à chacun de vivre selon sa culture et ses croyances dans le respect des autres et de l'intérêt général.
- De la dimension de développement durable et le respect de la vie sous toutes ses formes qui associent santé humaine, animale et environnementale de manière positive

Annexe 1 : Exemple d'outils incarnant l'éthique de l'association. La Charte rédigée pour le colloque « le secret des usagers: ce qu'ils en disent »

Cette charte a pour objectif de fixer les principes de préparation, déroulement et suivi du colloque. Elle s'appuie sur les grands principes « du croisement des savoirs » d'ATD quart-monde.

Article 1 : Tous les intervenants sont en situation d'égalité et doivent se respecter mutuellement Il doit être considéré que chacun est détenteur de savoir

Article 2 : Chacun doit être disponible à adopter une posture critique vis-à-vis de son propre savoir et avoir la conviction que tout savoir est toujours en construction

Article 3 : Afin de garantir leur liberté de parole, les personnes en situation de vulnérabilité doivent pouvoir réfléchir et s'exprimer en toute indépendance. Ce qui ne peut se faire en présence de personnes en situation d'autorité vis-à-vis d'elles. Un climat de confiance et de sécurité dans un environnement adapté sera garanti. Les participants s'engagent à ne pas parler « à la place de... ».

Article 4 : Le respect de l'expression de l'autre et l'absence de jugement sont des prérequis indispensables

Article 5 : Tout doit être dit sans éluder les points de désaccords. L'écoute mutuelle doit permettre de comprendre le point de vue de l'autre

Article 6 : Le groupe valide les éléments à partager avec l'ensemble des participants du colloque. La confidentialité est de mise pour les propos individuels où concernant la vie privée. Toute personne du groupe peut s'opposer à une communication

Article 7 : Chaque groupe de travail est autonome pour le choix de sa méthode d'organisation comme pour le choix du support avec lequel il rendra compte de ses travaux

Article 8 : Les organisateurs s'engagent à prendre en compte et à valoriser les idées et les conclusions du colloque

Article 9 : Les coûts induits par le déplacement et la restauration des personnes vulnérables au colloque seront pris en charge

Amphithéâtre Decottignies, 27 rue Marcoz à Chambéry, le 17 mai 2016.

Annexe 2 : Deux dessins produits à partir des co-formations qui illustrent des positions exprimées par des personnes accompagnées

